

Formations et prévention
dans la sécurité au travail

PILOCAP!
FORMATION



Montez en compétences

Des centres de formation aux 4 coins de la France et une mobilité nationale

Sommaire

Après l'inauguration de ses centres de formation à Lille et Rennes en septembre dernier, le Groupe PILOCAP poursuit son ambitieuse stratégie de croissance avec l'acquisition des sociétés SCAF France et ODF. Un développement marquant qui **renforce** son positionnement sur le marché national de la formation professionnelle et **élargit** son offre pour répondre aux besoins des entreprises et collectivités qui leur font confiance **depuis plus de 30 ans.**

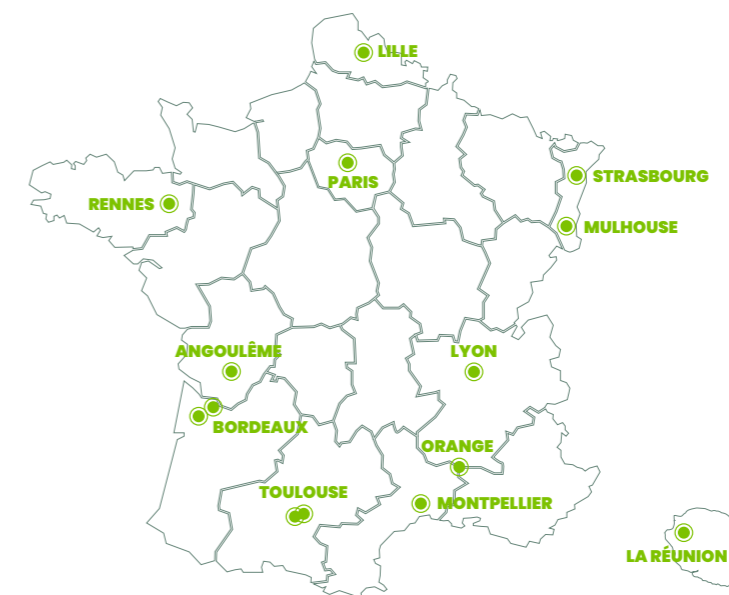
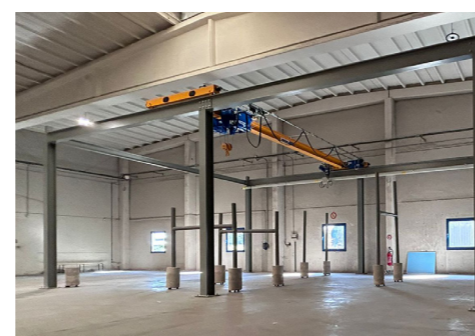


Nos centres	P 4
Conduite d'engins	P 6
Habilitations électriques	P 10
Travail en Hauteur	P 12
Echafaudages	P 13
Hygiène & Sécurité	P 14
Autres formations	P 15
CATEC®	P 16
Audit & Contrôles	P 17
VGP	P 18
Notre outil digital ClickApp!	P 19

Venez visiter nos centres

Équipés d'installations modernes et de parcs d'engins neufs, nos centres de formation accueillent les stagiaires dans les meilleures conditions.

Notre force repose sur une équipe de formateurs hautement qualifiés et expérimentés. Soutenus par notre Pôle Conseil en Formation basé en Gironde, nous garantissons des formations de qualité adaptées à vos besoins spécifiques et un suivi rigoureux de vos dossiers.



PILOCAP Angoulême

1 Rue Ampère
16440 Nersac
05 56 55 90 49
angouleme@formation-pilocap.fr

PILOCAP Lille

24 Avenue Jean Perrin
59 910 BONDUES
05 56 55 90 49
lille@formation-pilocap.fr

PILOCAP Lyon

17 Avenue Montmartin
69 960 CORBAS
05 56 55 90 49
lyon@formation-pilocap.fr

ODF Mulhouse by PILOCAP Formation

13 rue de l'Ecluse
68 120 PFASTATT
03 89 55 84 35
mulhouse@formation-pilocap.fr

SCAF Paris by PILOCAP Formation

32 av Marc Sangnier
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
01 34 75 74 24
paris@formation-pilocap.fr

ODF Strasbourg by PILOCAP Formation

6 Impasse du Laser
67800 BISCHHEIM
03 89 55 84 35
strasbourg@formation-pilocap.fr

ODF La Réunion by PILOCAP Formation

13, rue Charles Darwin,
ZAC 2000
97420 LE PORT
06 92 08 28 72
lareunion@formation-pilocap.fr

PILOCAP Bordeaux Rive Droite

4 Chemin De La Moulinotte
33450 SAINT-LOUBÈS
05 35 54 94 62
bxrivedroite@formation-pilocap.fr

PILOCAP Bordeaux Rive Gauche

32 Rue Marie Curie
33127 SAINT-JEAN D'ILLAC
05 56 55 90 49
bxrivegauche@formation-pilocap.fr

PILOCAP Montpellier

Z.A.E. La Biste, 50 rue Charles Gide
34670 BAILLARGUES
04 67 75 26 75
centre.montpellier@pilocap.fr

ODF Orange by PILOCAP Formation

271 Avenue Hélie Denoix de Saint Marc
84100 ORANGE
04 90 61 22 36
orange@formation-pilocap.fr

PILOCAP Rennes

4 Rue Des Champs Géons
35 170 BRUZ
05 56 55 90 49
rennes@formation-pilocap.fr

PILOCAP Toulouse

12 Av. Léon Jouhaux
31140 SAINT-ALBAN
05 56 55 90 49
midipyrenees@formation-pilocap.fr


PILOCAP Toulouse Sud

19A Avenue du Bois Vert
31120 PORTET SUR GARONNE
05 56 55 90 49
toulouse.sud@formation-pilocap.fr

CONTACT

 www.formation-pilocap.fr

 info-groupe@formation-pilocap.fr

 Pour toute situation de handicap, n'hésitez pas à contacter votre centre de formation afin de trouver une solution adaptée.



Conduite d'engins + Test CACES®

R.482 : Engins de chantier

R.484 : Ponts roulants et portiques

R.485 : Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

R.486 : Plates-formes élévatrices mobiles de personnel

R.489 : Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

R.490 : Grues de chargement

Conformément aux dispositions de l'article R.4323-55 du Code du Travail, une formation adéquate est exigée pour la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant de levage.

Nos formations

Conduite d'engins
Habitations électriques
Travail en Hauteur
Echafaudages
Hygiène & Sécurité
Risque Incendie & SST
Autres formations
CATEC®

PILOCAP Formation forme les collaborateurs à l'utilisation en sécurité des engins afin de leur apporter :

- les compétences nécessaires à la conduite de l'engin quelque soit sa complexité;
- les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité de cet équipement;
- les informations relatives aux risques liés à son utilisation;
- la maîtrise des moyens et méthodes prévenant des risques.

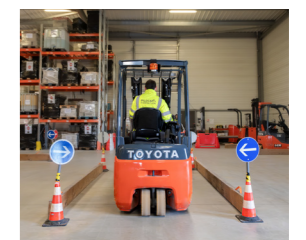
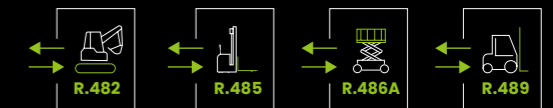
Ces formations sont obligatoires pour les conducteurs et permettent l'obtention du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) ou d'un avis d'aptitude à la conduite en sécurité, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite.

Tout conducteur doit au moins tous les 5 ans (10 ans pour le CACES® R.482) réactualiser ses connaissances et savoir-faire (recyclage) et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir de nouveau son CACES® correspondant.

**Venez vous former
quand vous voulez**

**Les formations R.482, R.485,
R.486 et R.489 sont en entrées
et sorties permanentes toutes
les semaines, toute l'année.**

**Vous pouvez vous inscrire la
veille pour le lendemain.**



Engins de chantier



R.482



CAT A Engins compacts

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes.
- Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes.
- Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes.
- Moto-basculateurs de masse ≤ 6 tonnes.
- Compacteurs de masse ≤ 6 tonnes.
- Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).

Engins à déplacement séquentiel



CAT B1 Engins d'extraction

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes.
- Pelles multifonctions.

Engins à déplacement alternatif



CAT C1 Engins de chargement

- Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes.
- Chargeuses pelleteuses de masse > 6 tonnes.



CAT C2 Engins de réglage

- Bouteurs.
- Chargeuses à chenilles > 6 tonnes.



CAT D Engins de compactage

- Compacteurs à cylindre, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



CAT E Engins de transport

- Compacteurs à cylindre, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.



CAT F Chariots de manutention tout-terrain

- à conducteur porté, à mât.
- à conducteur porté, à flèche télescopique.



CAT G Conduite des engins hors production

Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstrations ou essais.



1 à 10 jours



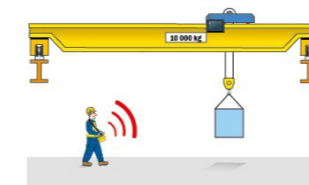
Débutant ou expérimenté



Recyclage 10 ans



Ponts roulants et portiques



CAT 1 Portiques et ponts roulants à commande au sol

Commande sans fil ou radio



1/2 à 3 jours



Débutant ou expérimenté



Recyclage 5 ans



Gerbeurs



CAT 1

1,20 m < Hauteur de levée $\leq 2,50$ m



CAT 2

Hauteur de levée $> 2,50$ m



1 à 3 jours



Débutant ou expérimenté



Recyclage 5 ans



R.482



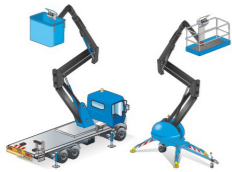
R.484



R.485

Nacelles - PEMP


CAT A
Groupe A, Type 1

CAT A
Groupe A, Type 3

CAT B
Groupe B, Type 1

CAT B
Groupe B, Type 3

CAT C
Conduite hors production des PEMP des catégories A ou B

Déplacement, chargement/ déchargement, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production (porte-engins), pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.



1 à 5 jours



Débutant ou expérimenté



Recyclage 5 ans

MON COMPTE FORMATION

Grue de chargement



Montée derrière la cabine



Montée en porte à faux arrière



Montée en position centrale



1 à 4 jours



Débutant ou expérimenté



Recyclage 5 ans

MON COMPTE FORMATION

Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté


CAT 1A Transpalettes à conducteur porté

Préparateurs de commandes sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m)


CAT 1B Gerbeurs à conducteur porté

Hauteur de levée $> 1,20$ m


CAT 2B Chariots tracteurs industriels

Capacité de traction ≤ 25 tonnes

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux


CAT 3

Capacité nominale $\leq 6t$


CAT 4

Capacité nominale $> 6t$


CAT 5
Chariots élévateurs à mât rétractable

CAT 6
Chariots élévateurs à poste de conduite éleable

Hauteur de plancher $> 1,20$ m



1 à 5 jours



Débutant ou expérimenté



Recyclage 5 ans

MON COMPTE FORMATION

Habilitations électriques

L'habilitation est délivrée par un employeur après vérification de la capacité (formation et/ou un recyclage périodique), pour une durée limitée (recommandé trois ans). Elle est régie par la norme NF C18-510 *Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique* de janvier 2012.

Il est de la responsabilité de l'employeur de former ses salariés à la prévention du risque électrique avant toute délivrance d'un titre d'habilitation électrique.

Système de classification des habilitations électriques

1^{er}
caractère

B : basse et très basse tension
H : haute tension

2^e
caractère

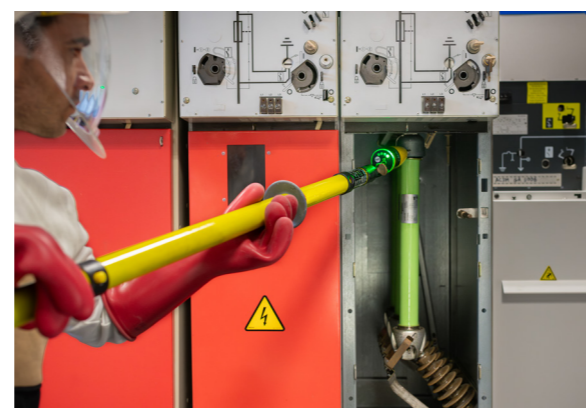
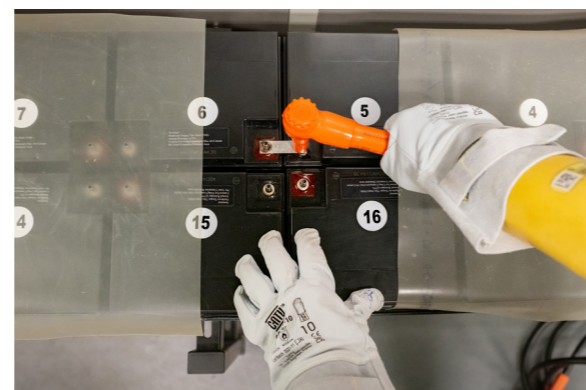
0 : travaux d'ordre non électrique
1 : exécutant opération d'ordre électrique
2 : chargé de travaux d'ordre électrique
C : consignation
R : intervention BT générale
S : intervention BT élémentaire
E : opérations spécifiques
P : opérations BT élémentaires sur chaîne photovoltaïque
F : travaux en fouilles dans l'environnement des canalisations isolées

3^e
caractère

T : travaux sous tension
V : travaux au voisinage renforcé
N : nettoyage sous tension
X : opération spéciale

4^e
caractère

Essai
vérification
Mesurage
Manœuvre



Habilitation électrique B0 – H0 – H0V

Accès aux locaux électriques pour réaliser ou surveiller des travaux non électriques (ménage, peinture, maçonnerie, etc.) ou travaux à proximité d'une installation sous tension ou consignée.

Habilitation électrique BS – BE Manoeuvre

- Interventions élémentaires hors tension (remplacer des lampes, raccordement d'alarme, chauffe-eau ..),
- Manoeuvre de matériel électrique pour réarmer des protections,
- Mettre hors ou sous tension un équipement ou une installation électrique.

Habilitation électrique BF – HF

Diriger ou réaliser les travaux tels que :

- le dégagement d'une canalisation électrique enterrée et invisible sous tension,
- les opération non électrique à proximité d'une canalisation rendue visible après dégagement,
- les opération de nettoyage, soutènement, ripage ou encore d'ouverture de fourreau sous tension.

Habilitation électrique B1V – B2V – BR – BC – BE + attribut

Exécute/Encadre des travaux sur des ouvrages et installations électriques.

Habilitation électrique H1V-H2V-HE-HC

- Exécute en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations et équipements électriques Haute Tension
- Réalise en toute sécurité les opérations de consignation en Haute Tension
- Réalise en toute sécurité des travaux d'ordre électrique en Haute Tension

Habilitation électrique B1VL-B2VL-BCL

Exécute/Encadre des réparations et l'entretien sur la partie électrique d'un engin électrique.

Habilitation électrique photovoltaïque BP

Effectue des opérations de montage/démontage de connecteur PV, de manipulation de module ou de connexion de module PV (BP).

Habilitation électrique photovoltaïque Champs d'application PV – BR PV

Effectue des opérations électriques (travaux, intervention, consignation) sur des installations photovoltaïques.

Habilitation électrique TST – IEBAT

Réalise des travaux sous tension sur batteries d'accumulateurs stationnaires supérieures à 60V ou 275 Ah.

Habilitation électrique TST – IEVE

Réalise des travaux sous tension sur batteries d'accumulateurs d'engins, supérieures à 60V ou 275Ah.

Travail en hauteur

Les chutes avec dénivellation constituent la seconde cause d'accidents du travail mortels après ceux de la circulation. Dès lors, il est obligatoire de former les travailleurs à l'utilisation des équipements de travail assurant ainsi une protection collective, ainsi qu'aux instructions et entraînement du port des équipements de protection individuelle.

Sensibilisation au port du harnais de sécurité

Utiliser un harnais de sécurité pour la prévention des chutes de hauteur dans le cadre de son travail.

Toitures terrasses pylônes

- Identifier et utiliser les moyens de protection individuelle contre les chutes.
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs à leurs conditions d'utilisation dans le cadre de leurs activités professionnelles (toitures, terrasses, pylônes dans des situations qui obligent à l'utilisation des techniques de positionnement et de déplacement en hauteur sur ou autour de structures).

Travaux sur cordes

- Connaître les obligations réglementaires.
- Connaître les notions théoriques.
- Identifier les situations, les risques, et les équipements relatifs au travaux.
- La progression sur cordes.
- L'équipement de postes de travail sur cordes.
- Le déplacement de charges légères.
- Le Sauvetage d'un opérateur en difficulté.



Echafaudages de pied et roulants

Les échafaudages de pied et roulants sont des constructions provisoires permettant d'accéder aux postes de travail en hauteur. Ils sont particulièrement utilisés lors de travaux de rénovation, de peinture, de maçonnerie, de nettoyage, etc.

Utilisation / vérification / montage / démontage / réception

- Réaliser des opérations de montage et de démontage et d'utilisation des échafaudages de pied MDS et non MDS (Montage Démontage en sécurité).
- Maîtriser les règles essentielles de sécurité (travail en hauteur, EPI, dispositifs de protection...).
- Maîtriser la lecture de plan de montage et d'implantation d'un échafaudage.
- Connaître le contexte législatif.

Vérification et utilisation

- Vérifier et utiliser des échafaudages de pied en toute sécurité.
- Maîtriser les règles essentielles de sécurité (travail en hauteur, EPI, dispositifs de protection...).
- Maîtriser la lecture de plan de montage et d'implantation d'un échafaudage.
- Connaître le contexte législatif.

Réception

- Réceptionner des échafaudages de pied MDS et non MDS .
- Maîtriser les règles essentielles de sécurité (travail en hauteur, EPI, dispositifs de protection...).
- Maîtriser la lecture de plan de montage et d'implantation d'un échafaudage.
- Connaître le contexte législatif.

Utilisation / vérification / montage / démontage / réception

- Avoir un comportement responsable lors de la réception, de la mise en œuvre ou l'utilisation d'un échafaudage roulant.
- Maîtriser les règles essentielles de sécurité (travail en hauteur, EPI, dispositifs de protection...).
- Maîtriser les règles de montage, démontage et utilisation des échafaudages roulants.
- Connaître le contexte législatif.

Hygiène & Sécurité

Ces programmes de formation visent à sensibiliser les travailleurs aux risques liés à leur activité professionnelle, à promouvoir les bonnes pratiques en matière de sécurité, et à assurer leur compétence dans la gestion des situations d'urgence.

Gestion

Gestes & postures

- Obtenir des connaissances en gestes et postures (Port de charges).
- Restituer les notions, les règles de base, les fonctionnements de la biomécanique.

Gestion du stress

- Comprendre le stress, en repérer les causes et agir sur les sources.
- Limiter l'impact du stress.
- Reprendre le contrôle.
- Se protéger des intrusions et apprendre à poser ses limites.
- S'adapter et lâcher prise et mieux gérer les relations.

SST

Sauveteur Secouriste Du Travail – SST

- Connaître son rôle de préventeur de premier niveau au Secouriste du Travail dans l'entreprise.
- Restituer les premiers gestes de secours.
- Connaître le comportement à tenir devant une situation d'accident et la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.
- Situer le sauveteur secouriste du travail dans la santé et la sécurité au travail.
- Protéger des dangers, examiner la victime, faire alerter ou alerter les secours adaptés

Incendie

Mise en oeuvre des extincteurs

- Connaître le risque incendie.
- Analyser et avoir une réaction adaptée face à un début d'incendie.
- Restituer les connaissances théoriques et pratiques de la naissance, la propagation et l'extinction d'un feu.
- Utiliser des extincteurs.

Initiation Incendie et évacuation des locaux

- Connaître le risque incendie.
- Analyser et avoir une réaction adaptée face à un début d'incendie.
- Restituer les connaissances théoriques et pratiques de la naissance, la propagation et l'extinction d'un feu.
- Utiliser des extincteurs, organisation des évacuations.

Equiper première intervention

- Intervenir efficacement face à un départ de feu.
- Savoir donner l'alarme et lancer une évacuation au sein de son établissement dans le respect de l'organisation interne.
- Savoir passer un appel complet aux secours publics.

Autres Formations

ATEX signifie **Atmosphères Explosives**. La réglementation ATEX Atmosphères Explosives est issue de 2 directives européennes. Elle vise à prévenir les risques d'explosion en effectuant une évaluation des risques et en mettant en place les moyens adaptés de prévention des risques et de protection.

Nous formons à 3 niveaux d'habilitation relatif au comportement sécurité, pour l'intervention en zone ATEX :

- **Niveau 0** : intervention sans modifier l'environnement de travail.
- **Niveau 1** : intervention modifiant l'environnement de travail (travaux neufs, maintenance).
- **Niveau 2** : encadrement du personnel intervenant en zone ATEX.

L'AIPR est l'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**.

Depuis le 1er Janvier 2018, la formation AIPR est devenue obligatoire, donc au moins une personne dans une équipe d'un chantier doit obtenir une AIPR. Nous proposons une préparation complète à l'examen **AIPR pour encadrant, concepteur et opérateur**.

Habilitation Mécanique 0

Exécuter en sécurité des activités dans l'environnement ou sur les ouvrages mécaniques et thermodynamiques d'EDF.

Elingage et chef de manoeuvre

Toute opération de levage doit être réalisée en toute sécurité pour le personnel et les biens. Le chef de manoeuvre désigné par l'entreprise assure l'autorité et l'organisation des hommes et des matériels pour les opérations de levage complexes.

Formation vendangeuses automotrices et porte outils

Être capable de conduire en sécurité les vendangeuses dans un cadre professionnel.

Formations qualifiantes :

Nous proposons également des modules d'apprentissage pour des métiers recherchés dans le domaine du bâtiment et des travaux publics :

- Maçon VRD canalisateur
- Coffreur bancheur
- Etude des sols / Essais de contrôle
- Ouvrier TP polyvalent / Ouvrier routier

Atex

AIPR

Divers

CATEC®

Formations

Toutes les personnes impliquées à quelque degré que ce soit dans le travail en espace confiné dans le secteur de l'assainissement et le Réseau Prévention, doivent avoir reçu préalablement à leur prise de fonction, en sus des formations de base à la sécurité, une formation renforcée, spécifique aux risques rencontrés.

ex : égoutiers, hydrauliciens, électromécaniciens, électrotechniciens, spécialistes du curage et du secteur du TP.

CATEC® : Certificat D'aptitude au Travail en Espace Confiné.

En novembre 2012, l'Assurance maladie - Risques professionnels a émis une recommandation R. 472, complémentaire de la Recommandation R. 447. Elle préconise un référentiel commun de formation pour les travailleurs intervenant sur les réseaux d'eau et d'assainissement, afin de renforcer cette culture commune des pratiques de prévention.

Les salariés des entreprises et des collectivités locales en activité sur ces espaces représentent environ 35 000 salariés.

Intervenir en espace confiné

- Sensibiliser les participants à la nécessité de prendre en charge leur sécurité.
- Comprendre l'intérêt et le fonctionnement des équipements de sécurité et des équipements de secours et savoir les utiliser lors d'intervention en espace confiné.

Intervenant/Surveillant CATEC®

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement.
- Utiliser les moyens et codes de communication.
- Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte et de secours.

MAC Intervenant/Surveillant CATEC®

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement.
- Utiliser les moyens et codes de communication.
- Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte et de secours.



Audit & Contrôle

Notre personnel qualifié est capable de répondre à vos demandes pour le contrôle des postes de travail et des installations temporaires ou définitives.

Contrôle des système antichute tous types et toutes marques

Nos vérificateurs sont formés à l'inspection de conformité des systèmes antichutes agréés par les constructeurs : Honeywell, 3m et Petzl et Tractel.

Contrôle d'ancrage EN795 type : A. B. C. D. E

Les dispositifs d'ancrage destinés à la protection de l'opérateur répondent en ce sens à la norme EN 795. Cette norme européenne, spécifiquement destinée aux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur spécifie les VGP à mettre en place.

L'employeur ou le maître d'ouvrage doit faire contrôler, à la mise en service et annuellement, les ancrages comme le définit la norme.

Nous sommes aptes à faire les levées de réserve si besoin.

Contrôle de garde corp, échelle à crinoline, filets, poutre de levage et palan etc...

Les entreprises sont tenues de mettre en place des dispositifs garantissant l'intégrité physique de leurs collaborateurs. Les travaux en hauteur où le risque de chute est omniprésent, cette responsabilité est d'autant plus importante.

Dans le cadre des VGP nos inspecteurs vous apportent leur expérience technique et pratique pour quelle corresponde en tout point aux exigences des normes en vigueur.

Les filets antichutes

Articles R4323-58 à R4323-90 du Code du travail imposent l'utilisation d'équipements de protection collective (EPC), comme les filets, lorsque le travail en hauteur présente des risques de chute. Suivant la catégorie de filet, les contraintes sont plus ou moins grandes, pour les filets antichute personnel, un contrôle de mise en service est obligatoire.

NORMES APPLICABLES

1. Norme NF EN 1263-1 : Filets de sécurité - Exigences de sécurité

Définit les spécifications techniques que les filets doivent respecter (résistance, dimensions des mailles, matériaux, etc.). Les filets sont classés selon différents types :

- Type S : filets horizontaux avec cordes de rives.
- Type T : filets montés sur consoles inclinées.

2. Norme NF EN 1263-2 : Filets de sécurité - Prescriptions pour l'installation

- Fournit des règles d'installation et de fixation.
- Implique une vérification systématique que le filet soit installé selon les préconisations du fabricant.

Equipements Protection Individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur (harnais, longes, connecteurs, absorbeurs d'énergie, etc.) sont soumis à des obligations strictes de contrôle pour garantir la sécurité des travailleurs. Ces obligations sont définies par le Code du travail et les normes applicables.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Article R4323-99 du Code du travail : Les EPI doivent faire l'objet de vérifications périodiques conformément aux instructions du fabricant.

Article R233-42-2 :

Toute vérification doit être réalisée par une personne compétente.

Fréquence : Minimum une fois par an.

La fréquence peut être augmentée en fonction des conditions d'utilisation (environnement corrosif, forte sollicitation, etc.) ou des recommandations du fabricant.

RÉFÉRENCES NORMATIVES :

Norme NF EN 365 : Exigences générales pour les instructions d'utilisation et de maintenance des EPI contre les chutes de hauteur.

Norme NF EN 363 : Systèmes d'arrêt des chutes : définit les éléments composant un dispositif antichute.

Directive européenne 89/686/CEE et Règlement (UE) 2016/425 : Réglementation sur les EPI.

Equipements Protection Collective

L'utilisation des échafaudages est soumise à des obligations strictes de contrôle, définies par le Code du travail et les normes applicables. Ces contrôles visent à garantir la sécurité des travailleurs lors de travaux en hauteur.

Références normatives

- NF EN 12811 : Norme relative aux échafaudages de service – spécifications des performances.
- NF EN 12810 : Norme relative aux échafaudages de façade.
- Article R4323-69 à R4323-71 du Code du travail : Exigences relatives aux équipements de travail en hauteur.

Nos inspecteurs sont tous habilités pour les contrôles de tous les type d'échafaudage.

VGP

Vérifications Générales Périodiques

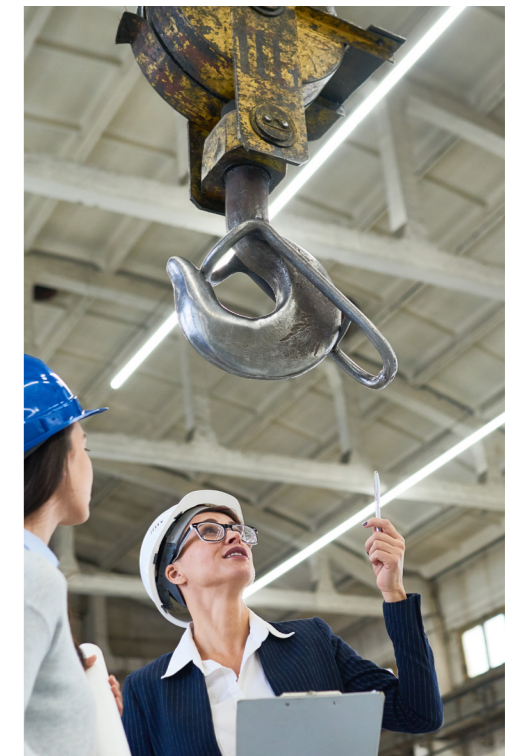
La loi impose aux propriétaires de machines des contrôles techniques réguliers (tous les 6 à 12 mois), appelés Vérifications Générales Périodiques (VGP). Nos VGP sont basées sur les mêmes critères d'exigence que notre système CACES® : elles s'inscrivent dans une démarche qualité et s'appuient sur des contrôleurs qualifiés et expérimentés.

La Vérification Générale Périodique (VGP) est **une obligation légale pour les engins de chantiers et de levage**. Les vérifications générales périodiques ont pour objectif de déceler, en temps utile, toute détérioration susceptible de créer des dangers. Il doit être remédié aux défauts constatés conformément à l'obligation de sécurité, notamment à l'obligation de maintien en état de conformité. Le respect de cette réglementation est contrôlé par les inspecteurs du travail et exigé par les responsables sécurité de grands Travaux.

Nous réalisons toutes vos vérifications générales périodiques concernant les matériels suivants : **chariots élévateurs, appareils, engins TP, engins TP levage, hayon élévateur, poly benne, pont, tracteur agricole, grue auxiliaire de chargement, nacelles, plates-formes élévatrices (Pemp)**.

Nous intervenons rapidement **sur votre site, partout en France**.

Et notre service ne s'arrête pas là, puisque nous pouvons également **mettre en place votre registre obligatoire de suivi des VGP et un système d'alerte automatique** lorsque celles-ci arrivent à expiration. Nous vous apportons ainsi confort et sérénité.



ClickApp!

100% DIGITAL
100% GRATUIT

Optimisez votre temps en gérant
d'un clic vos formations.

Le Groupe PILOCAP met à disposition de ses clients l'outil de gestion de la formation ClickApp! élaboré à partir de 30 ans d'expérience.

Côté Client

- Suivi des formations réalisées
- Planning en temps réel
- Repositionnement de stagiaire reporté ou annulé
- Accompagnement par le Pôle Conseil en formation
- Reporting d'activité et financier
- Signature des documents

Côté Payeur

- Limitation des accès seulement au service payeur
- Centralisation et simplification des tâches de facturation
- Sécurisation des données

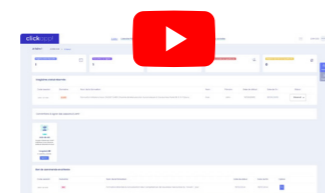
Côté Stagiaire

- Attestation, cartes CACES®, autorisations, sanctions disponibles à vie dans votre espace sécurisé.
- Auto-formation



REGARDEZ NOTRE PRÉSENTATION
SUR NOTRE SITE WEB

FORMATION-PILOCAP.FR/CLICKAPP-DEMO/



LES AVANTAGES

Site Web

Planning / Programmes / Centres / ClickApp! / Actualités

Retrouvez sur notre site web toutes les informations nécessaires :

- Les planning des formation de temps réel
- Les programmes de formation
- Les aides au financement des formations
- Les infos pratiques du centre
- Les centres PILOCAP
- Les offres d'emploi
- L'accès à ClickApp!
- Notre actualité



PILOCAP! FORMATION

Groupe PILOCAP

5 rue Foy
33000 Bordeaux

Mail : info-groupe@formation-pilocap.fr
www.formation-pilocap.fr

